

t.300-33 - CL/BMJ

Berne, le 4 avril 1990.

Distribution

DFAE : M. l'Ambassadeur F.R.Staehelin  
 MM. R.Wilhelm, J.-F.Giovannini

M. l'Ambassadeur J.-P.Keusch  
 MM. C.Ducret, W.Schmid

OFAEE : M. l'Ambassadeur P.-L.Girard  
 MM. W.Jaggi, P.Kalas

OFEFP : M. le Directeur Böhlen  
 MM. A.Clerc, R.Clemençon

BAG 06. April 90-10

Concerne : Séance de travail le 27/3/90 à Zürich  
 concernant la "Swiss Ecology Idea"

Participants :

Industrie	:	S. Schmidheiny, ANOVA AG L. Vanotti, UNOTEC HOLDING AG K. Leisinger, CIBA-GEIGY AG
Bureaux Ing.- Conseils	:	E. Basler/Schneider/Maerz, Basler u.Partner E. Brugger, FUNDES W. Wenger, International Environment Bureau R. Zwahlen, ECOSENS
NZZ	:	W. Schiesser
Administration	:	A. Clerc/ R. Clemençon, BUWAL C. Ducret, DIO L. Currat, DDA

Document : Rapport de Basler u. Partner : "Swiss Ecology Idea",  
Mars 1990

1. Historique

Le dossier "Swiss Expertise Foundation" principalement traité par la SGS en 1989 a été repris par M. S.Schmidheiny qui l'a confié à FUNDES. FUNDES l'a rebaptisé "Swiss Ecology Idea" (SEI) et a demandé au Bureau Basler und Partner de préparer un rapport concernant (a) les besoins des pays de l'Est et des PVD en matière de protection de l'environnement, (b) la demande effective de ces pays et (c) les objectifs/fonctions de SEI et les arrangements institutionnels possibles.

2. Brainstorming

La discussion du 27/3/90, basée sur le rapport préliminaire de Basler und Partner, avait un caractère de brainstorming.



### 3. Sur quoi sommes-nous d'accord ?

Il y a pratiquement consensus sur les points suivants :

- a) Utilité, voire nécessité, de créer un organe d'information/coordination entre les partenaires du secteur privé, à savoir :
- industrie;
  - bureaux d'ingénieurs-conseils;
  - universités/instituts de recherche;
  - ONG.
- b) Les tâches de cet organe sont encore à définir de façon précise; préliminairement, les tâches suivantes ont été mentionnées, en partie sur la base des propositions faites dans le rapport Basler :
- information interne des membres sur leurs capacités et spécialisations respectives dans le domaine de l'environnement;
  - information externe (pays Est, PVD, organes de la Confédération et des Cantons, agences d'aide, etc.) concernant les capacités existant en Suisse;
  - fonction de triage et d'aiguillage des demandes provenant de Suisse ou de l'extérieur;
  - analyse constante de la demande potentielle des pays de l'Est et des PVD et des facteurs qui la déterminent;
  - sur la base de cette analyse de la demande, définition des principaux créneaux dans lesquels la Suisse pourrait se spécialiser.
- c) Cet organe serait un partenaire important pour les services de la Confédération.

### 4. Doit-on aller plus loin qu'un organe central du secteur privé et inclure la Confédération dans cet organe ?

- a) Pour la plupart des représentants de l'économie privée présents à la réunion de Zürich, il serait souhaitable que la Confédération soit membre de cet organe et prenne une part (minoritaire) à son financement pour les raisons suivantes :
- L'organe central aurait une plus grande légitimité vis-à-vis de l'extérieur avec la participation de la Confédération;
  - Une participation de la Confédération permettrait à l'industrie de mieux contribuer à la politique de la Confédération.

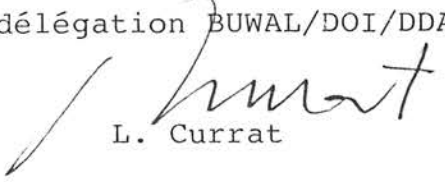
- b) Pour M. S.Schmidheiny, il est probable que les positions de l'industrie privée dans son ensemble seraient partagées sur cette question.
- c) Pour le BUWAL, les questions de gestion de l'environnement, notamment pour tous les aspects globaux, nécessite une coopération étroite entre les secteurs privé et public. La gestion de l'environnement doit être une nouvelle source de convergence; dès lors, une réponse appropriée aux nouveaux défis requiert une action conjuguée des secteurs privé et public. Pour le BUWAL, le nouvel organe ne devrait néanmoins pas disposer d'un monopole pour la gestion des requêtes en matière d'environnement.
- d) Pour la DDA et la DOI, l'organe de coordination serait un partenaire à qui la Confédération pourrait confier des mandats, ce qui contribuerait au financement de cet organe. L'organe ne devrait pas être un passage obligé pour la Confédération, ce qui serait le cas si la Confédération prenait une participation dans cet organe ou, tout au moins, ce qui pourrait mettre la Confédération dans une position ambiguë. La DDA et la DOI souhaitent vivement par contre avoir un partenaire dans le secteur privé qui puisse remplir les tâches mentionnées sous point 3 ci-dessus.

## 5. Conclusions / Prochaines étapes

- a) M. Schmidheiny a conclu de la manière suivante :
- il serait prêt à soutenir activement un tel organe si les conditions de sa réalisation sont réunies;
  - constatation d'une large unité de vue sur le point 3;
  - le point 4 est à examiner plus en détail de part et d'autre:
  - un résumé de la discussion sera préparé (par FUNDES/Basler);
  - le secteur privé fera une proposition concrète dans les 2 mois environ.
- b) Pour l'administration :

Ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la séance prévue le 12/4 à 14.00 h. chez M.Böhlen, avec la participation de M. F.R.Staehelin et de M. J.-P.Keusch.

Pour la délégation BUWAL/DOI/DDA

  
L. Currat

cc: CP, DAN, RAE, HZ, FMA  
